



HAL
open science

Peut-on encore distinguer le Nord et le Sud dans la nouvelle géographie mondiale du travail ?

Sylvie Daviet

► **To cite this version:**

Sylvie Daviet. Peut-on encore distinguer le Nord et le Sud dans la nouvelle géographie mondiale du travail ?. Sud à Sud dynamiques sociales et spatiales, Amérique latine-Méditerranée, pp.117-131, 2008. hal-03171484

HAL Id: hal-03171484

<https://hal.science/hal-03171484>

Submitted on 17 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Peut-on encore distinguer le Nord et le Sud dans la nouvelle géographie mondiale du travail ?

Sylvie Daviet

Quel que soit l'espace sur lequel on focalise son regard, les mécanismes de la mondialisation s'imposent partout. Mon regard sur le travail consistera ici à confronter le Nord et le Sud dans une approche très globale qui interroge l'amenuisement des frontières entre ces deux mondes, longtemps perçus comme antagonistes. Pour comprendre cet amenuisement, un retour en arrière est nécessaire prenant en compte trois composantes étroitement connectées dans la mondialisation actuelle : l'évolution du travail au Nord, l'évolution du travail au Sud, les interactions et dynamiques circulatoires entre Nord et Sud ou Sud et Sud.

Avant même que le terme de mondialisation se diffuse massivement au cours des 20 dernières années du XX^{ème} siècle (Carroué, 2006 ; Bost, Daviet, Fache, 2006), la profonde interdépendance des territoires de par le monde était perceptible à travers la notion de Division Internationale du Travail (DIT). Celle-ci fait référence à la spécialisation des économies nationales dans des activités particulières, donnant lieu à des échanges commerciaux. La DIT traditionnelle de la fin des Trente Glorieuses opposait les pays pauvres (spécialisés dans la fourniture des matières premières agricoles ou industrielles) aux pays riches (spécialisés dans la production industrielle), dans un "échange inégal", selon le titre d'un ouvrage d'Emmanuel Arghiri (1969). Progressivement, sous l'effet de multiples facteurs tels que la libéralisation des échanges (sous l'égide du GATT puis de l'OMC), les progrès réalisés dans le transport des biens et des informations (NTIC), les investissements des firmes multinationales (à la recherche de nouveaux marchés ou de sites de production aux coûts attractifs)..., les pays en développement se sont pour partie spécialisés dans un nombre croissant de biens manufacturés et de services. Il est d'usage de parler de "nouvelle division internationale du travail" à propos des modalités actuelles de partage international des tâches, marquées par une fragmentation extrême des chaînes de valeur ajoutée (Fontagné, 2005).

C'est donc un ensemble de catégories socio-économiques et spatiales qui doit être repensé. Certes, penser les Suds oblige à se débarrasser de prismes construits « au Nord », mais sans oublier que « le prisme du nord » lui-même se déconstruit pour se reconstruire selon des modalités encore incertaines. Dans une première partie, j'évoquerai rapidement l'évolution de cette nouvelle géographie mondiale du travail. Dans une deuxième partie, je préciserai certaines similitudes concernant l'évolution du travail en Europe et au Sud de la Méditerranée. Dans une troisième partie, je soulignerai les facteurs de dépréciation de la valeur « travail » et je terminerai par les tentatives de mondialisation des syndicats face à la mondialisation des firmes.

Les multiples facettes de la géographie mondiale du travail : la fin des clichés

L'évolution du travail au Nord

L'âge d'or des Trente Glorieuses marquées par la salarisation, le plein emploi et la stabilité du travail à temps complet est bien révolu, affectant l'image même des pays industrialisés caractérisés, pour un temps, par une classe moyenne nombreuse, accédant à un niveau de vie et de consommation élevé, dans le cadre d'un Etat redistributeur. Depuis le choc des années 1970, la baisse de la centralité du travail dans les pays du Nord, en particulier en Europe, est une réalité. On a observé une montée durable du chômage et une crise du travail

non résolue par l'arrivée d'un nouveau système technique (Daviet, 2005) ; les espoirs fondés sur les nouvelles technologies et leur capacité à développer de nouveaux gisements d'emplois n'ont pas tenu leurs promesses.

Le travail dans les vieux pays industrialisés est aussi précarisé par la déréglementation avec tout un discours sur la flexibilité et un cortège de nouveaux contrats : Contrat à Durée Déterminée (CDD), intérim, Contrat Première Embauche (CPE)... Le travail tend enfin à se délocaliser vers les pays émergents et autres nouveaux pays industrialisés. Il faut souligner à cet égard que le thème des délocalisations, particulièrement aigu en France (Arthuis, 2005 ; Fontagné, Lorenzi, 2005 ; Grignon, 2004 ; Mouhoud, 2006), se retrouve communément des deux côtés de l'Atlantique (Blinder, 2006 ; Koslow, 2006 ; Levy, 2005).

Les discontinuités dans la vie professionnelle se sont multipliées avec alternance de phases de travail et de non travail ou de travail à temps partiel. La frontière entre travail et hors-travail s'est effritée (Vallade, 2004) : difficulté à évaluer le temps de travail, travail à domicile derrière l'écran d'ordinateur ; les usages du temps libre sont moins tournés vers la défense d'intérêts collectifs (syndicats, partis politiques), et davantage vers des activités liées au « développement personnel » (pratiques culturelles, artistiques, sportives). L'affaiblissement de l'Etat providence s'est accompagné d'un élargissement des poches de pauvreté qui sont devenues des zones d'intervention d'associations (*Restos du Cœur ; Enfants de Don Quichotte...*). Suivant le modèle des zones franches d'exportation dont le succès s'est propagé dans les pays en développement, les politiques publiques ont introduit en France, comme au Royaume Uni, des zones franches dans les aires urbaines en difficulté (www.zones-franches.org).

Robert Castel, dans *Les métamorphoses de la question sociale* (1995), parle de processus de désaffiliation. Les institutions caractéristiques du monde du travail, les syndicats, connaissent une désaffectation croissante en France (moins de 10% de syndiqués contre 30% dans les années 1950), mais résistent mieux dans l'Europe du Nord. La question du travail en Europe est plus généralement indissociable de l'Etat social qui s'est patiemment construit sur la longue durée de Bismarck, c'est-à-dire de la fin du XIX^{ème} siècle, aux Trente Glorieuses ; un Etat social qui est aujourd'hui souvent remis en cause.

L'évolution du travail au Sud

S'agissant des Suds, il faut insister sur la très grande diversité de situations géographiques entre Amérique Latine, Maghreb et Asie, et la grande diversité de formes de travail au sein de ces pays : travail informel, travail faiblement qualifié, mais aussi travail qualifié ; existence d'un salariat et d'un entrepreneuriat de petite ou de grande entreprise ; progrès de la scolarisation et de l'accès à l'université qui modifient les aspirations de la jeunesse. Face au potentiel de cette force de travail multiforme, les investisseurs font jouer les concurrences Nord/Sud mais aussi Sud/Sud : des pays qui ont bénéficié de délocalisations, peuvent être à leur tour victimes des délocalisations. Le Maghreb est particulièrement touché : on y observe la crise du secteur textile concurrencé par les pays « en transition » d'Europe centrale et les NPI d'Asie (Dlala, 2006).

Au-delà de cette diversité et de ces recompositions internes, l'évolution du travail au Sud est essentiellement marquée par l'accession d'un nombre croissant de pays au titre de pays « émergents ». Jusqu'au milieu des années 1990, hormis quelques secteurs (habillement, jouets...), l'impact des pays émergents sur les échanges mondiaux restait limité, l'essentiel du

commerce se faisait entre pays industrialisés. Il n'était pas question pour un pays d'abandonner totalement de vastes secteurs de production, ni d'être concurrencé dans les secteurs intensifs en technologie et en travail qualifié par des pays à bas salaires (Fontagné et al., 2004).

La présente situation modifie profondément la donne sur le plan quantitatif et qualitatif. L'entrée en scène des Etats continents (Chine, Inde, Brésil), largement dotés en main d'œuvre peu coûteuse, exerce sur l'économie mondiale un impact sans commune mesure avec celui des *Dragons* et *Bébés Tigres* dans les années 1970 et 1980. De 1999 à 2002, les pays émergents ont contribué pour 53% à la croissance des exportations mondiales (en volume) et pour 43% à celle des importations mondiales, contre respectivement 31 et 13% pour la période antérieure de 1995 à 1998 (la lettre du CEPPI n° 231, 2004). L'excédent structurel des pays émergents est désormais sensible pour des secteurs tels que l'automobile, l'électronique grand public ou encore le matériel informatique qui atteint plus de 1% du PIB de ces pays¹ en 2002. Toutes ces évolutions traduisent un bouleversement notable de la Division Internationale du Travail, autorisant à parler de "nouvelle D.I.T.". Lionel Fontagné (2005) souligne ainsi : « *De nouveaux acteurs, des échanges croisés de produits différenciés et une organisation globale des firmes multinationales: tels sont les ingrédients de cette interdépendance historiquement inédite entre systèmes productifs nationaux* ». Cette nouvelle donne concurrentielle porte de ce fait atteinte à l'interprétation traditionnelle de la DIT en termes de centre et de périphérie.

Les nouvelles dynamiques circulatoires nord/sud et sud/sud

Parallèlement aux échanges commerciaux, de nouvelles dynamiques ont profondément affecté la circulation des hommes entre grands ensembles géographiques, faisant émerger de nouveaux types de migrants. L'immigré venu du Sud n'est plus réductible à la figure du « travailleur immigré ». Une part croissante des nouveaux migrants développe dans les pays du Nord un entrepreneuriat allant du petit établissement commercial (Peraldi, 2001) à la filière économique complète, comme dans le cas des entreprises turques d'Europe étudiées par Stéphane de Tapia (2006). Les migrants venant de l'Est, étudiés par Serge Weber (2006) à Rome présentent la même diversité de situations.

Il faut aussi reconnaître la figure du migrant diplômé. La nouvelle géographie des migrants diplômés modifie le schéma classique du *brain drain*. Les flux de retour et le rapatriement des compétences, dans le cadre de communautés ethniques très soudées, ont fait naître le concept de « *brain gain* » (Michaelis, 1990). Ainsi, des réseaux de migrants entrepreneurs, très dynamiques dans le secteur des nouvelles technologies, se développent entre les Etats-Unis et les NPI d'Asie (Saxenian, 2000), tandis que d'autres pays valorisent des stratégies de diasporas scientifiques (Meyer et Brown, 1999). Mais les études conduites par Vincent Geisser (2000) sur les parcours migratoires des diplômés maghrébins révèlent des trajectoires d'insertion différentes ne répondant pas à ce modèle.

Enfin, d'autres configurations Sud/Sud, de l'Asie vers les pays du Golfe, donnent lieu à des formes de travail mondialisé plaçant les migrants dans des situations de pauvreté et de dépendance extrême : l'étranger, sous la protection d'un kafil, est le plus souvent privé d'une multitude de droits économiques (achat d'un bien immobilier) et sociaux (regroupement familial) ; les contrats de travail sont temporaires ; dans la hiérarchie des salaires, les asiatiques se voient attribuer les niveaux de revenus les plus faibles (Kouaouci, 2004).

¹ Pays de la base du CEPPI : Turquie, Afrique du Sud, Équateur, Mexique, Argentine, Chili, Colombie, Tunisie, Égypte.

Au total, bien des « prismes », des clichés et grilles de lecture volent en éclat, remettant en cause l'image traditionnelle du Nord et du Sud. La circulation des capitaux, des personnes, des informations introduit de part et d'autre de nouvelles formes de travail et de circulation des richesses. Les formes de travail sont bouleversées par les connexions entre espaces qui perdent leur caractère relativement homogène pour devenir des entités mosaïques dont les micro paysages socio-économiques en rappellent en permanence d'autres : tel quartier de Marseille évoque Alger, tel autre à Berlin fait penser à Istanbul, tel marché de transporteurs ukrainiens à Rome rappelle un carrefour africain. Inversement, une zone d'activités high-tech ou d'immeubles de bureaux à Casablanca, Mexico ou Bangalore évoque immanquablement un paysage standard d'Europe ou de Californie.

Ces micro paysages s'inscrivent dans un espace vécu et contigu que l'observateur peut facilement appréhender. Par contre, lorsqu'un opérateur téléphonique contacte son client, la relation à distance qui s'établit s'inscrit dans un espace discontinu, numérisé, quasi virtuel. Les centres d'appel sont caractéristiques de cette connexion des espaces en temps réel. La délocalisation des services a suivi de près celle de la production de biens ; le secteur de l'édition s'est révélé pionnier. Les grands noms de l'édition parisienne, tels Gallimard, qui faisaient autrefois jouer la proximité (Saint-Amand-Montrond) pour la composition et l'impression des livres, ont délocalisé la saisie des textes au Maroc, bénéficiant d'un personnel jeune et qualifié à moindre prix. Les années 1990 ont connu une explosion de ce type de délocalisations grâce à l'explosion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Une économie de bazar à Marseille, des éditeurs parisiens à Casablanca, voilà qui atténue les représentations clivées du monde en termes de Nord et de Sud. De Gallimard à Danone, de Telecom Italia à Veolia, de Lafarge à STMicroelectronics, les salariés travaillent de part et d'autre pour les mêmes firmes. Dans ce contexte, la Méditerranée est moins que jamais une ligne de démarcation ; elle incarne par excellence l'« espace de brouillage des repères »²

Le travail et la question sociale : convergences méditerranéennes

Un premier élément de convergence positif est illustré par les progrès de l'IDH dans les pays du Sud et de l'Est méditerranéen. Au-delà, d'autres éléments d'analyses s'appuient sur les recherches conduites en sciences humaines et sociales. Au Sud et au Nord de la Méditerranée, les histoires sont différentes, le salariat occupe au Sud une plus faible part de la population active ; il est néanmoins possible de souligner la similitude de certaines évolutions depuis les années 1980-90 : réduction des dépenses publiques, politiques de privatisation, montée du chômage, développement de la pauvreté... De part et d'autre de la Méditerranée, les populations sont sommées de s'ajuster au nouvel ordre mondial, marqué par les mutations du marché du travail, l'ouverture des frontières, la mobilité accrue du capital (Catusse, Longuenesse, Destremau, 2005). De part et d'autre, l'insécurité sociale, le recul des syndicats, le chômage des diplômés, la question des femmes et des étrangers sont au premier plan des préoccupations.

Au Sud de la Méditerranée, le mouvement d'industrialisation s'est accompagné de la montée d'un syndicalisme ouvrier revendicatif qui ne concerne tout d'abord qu'un segment restreint de la population active. Dans les années 1950, l'emploi salarié se développe dans les

² Revue Correspondances, IRMC, n° 68 octobre 2001

entreprises publiques et l'administration qui constituent le modèle dominant du salariat. L'accès à l'éducation s'articule avec l'accès à l'emploi public jusqu'à la crise. Ce mouvement est aussi synonyme d'accès à l'emploi pour les femmes. La situation actuelle est toutefois moins caractérisée par une crise du salariat que par sa non généralisation. Le syndicalisme ouvrier, héritier d'une histoire nationaliste se trouve confronté à de nouveaux enjeux : ceux de la libéralisation et de la privatisation. Au face à face syndicats ouvriers / Etat-patron, se substitue un schéma triangulaire avec l'entrée en scène du patronat. Les syndicats connaissent également une crise de représentativité avec la flexibilisation du rapport au travail ; l'Etat-patron laisse la place à un Etat arbitre dans une logique de privatisation des relations de travail qui sont reléguées à l'entreprise. Dans son article « La réinvention du social dans le Maroc ajusté », Myriam Catusse (2005) évoque la « panne de l'ascenseur social » et la crise de l'intégration sociale par le travail : flexibilisation du rapport au travail, désalarisation, précarisation, montée du travail non déclaré ou du travail fragmenté sous forme de CDD, de temps partiel ou d'intérim. La crise du syndicalisme comme le creusement du fossé entre monde salarial et non salarial font écho aux réalités de la rive nord méditerranéenne.

Concernant les travailleurs étrangers, là encore, des similitudes retentissent de part et d'autre de la Méditerranée où l'on retrouve l'idée de protéger les travailleurs nationaux contre la concurrence des étrangers transformés en boucs émissaires. Après 1973, la rente pétrolière a favorisé l'arrivée de travailleurs étrangers dans les pays du Golfe, dans des conditions à la limite du tolérable. Ce travail d'abord masculin sur les chantiers, s'est diversifié par la suite dans différents secteurs. Le recours à la main d'œuvre étrangère s'est généralisé aussi dans les pays non producteurs de pétrole. L'ouverture des frontières a entraîné d'une part « l'importation » de travailleurs moins coûteux qui réduisent les coûts de production, d'autre part l'accroissement du chômage des travailleurs nationaux conduisant à des campagnes hostiles aux étrangers poussés à la clandestinité.

Le thème des chômeurs diplômés est également présent dans plusieurs pays. Au Maroc, un important mouvement de diplômés chômeurs soulève la question du droit au travail. En Egypte et en Algérie, la génération qui arrive à l'âge adulte dans les années 1990 a bénéficié de la scolarisation et de l'accès à l'université. Elle a été élevée dans la perspective d'un emploi garanti aux diplômés, mais au moment où elle arrive sur le marché du travail, l'Etat ne recrute plus, les entreprises publiques sont en crise, le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en chute libre. En Egypte (Tourné, 2005), les nouveaux dispositifs d'insertion, en s'appuyant sur le secteur privé, rendent l'accès à un emploi stable plus aléatoire. La fin de la garantie de l'emploi est vécue comme une infortune sociale. Le remplacement de l'aura du fonctionnaire par celle de l'entrepreneur ne fonctionne pas car l'emploi dans le secteur privé est fortement connoté de précarité.

Précarité, déclassement, « panne de l'ascenseur social », autant de perceptions âprement débattues dans la presse française³ et confirmées, avec les nuances qu'il convient, par de récentes études de l'INSEE (Monso, 2006) et de la DARES (Charpail, Lerais, 2006). Il ne s'agit pas de métaphores dont les « déclinologues » abuseraient. L'espoir du plein emploi suscité par la bonne conjoncture de la fin des années 1990 est retombé au début des années 2000. La vision du chômage comme un problème transitoire qui se résoudra avec le retour de la croissance a disparu. Le taux de chômage des jeunes sortis de l'école (30% en 1985) s'est

³ *L'expansion*, 01/03/07 « L'ascenseur social est en panne », Frank Dedieu ; *Alternatives Economiques*, n° 244 février 2006, « La société de l'inégalité des chances » ; *Le Monde*, 21/06/05, « Les frustrations de la classe moyenne peuvent déstabiliser une société », propos de Louis Chauvel, sociologue, recueillis par Antoine Reverchon.

maintenu aux alentours de 20%. La structure des emplois selon le type de contrat s'est effectivement modifiée au profit des contrats de courte durée. Il y a davantage de mobilité sociale depuis les années 1980 : environ un tiers des jeunes salariés (30-34 ans) bénéficient d'une mobilité ascendante dans l'entreprise dès leurs premières années d'activité ; mais la mobilité sociale se fait aussi vers le bas : les cadres et les professions intermédiaires sont les principales victimes de ce déclassement.

Dans un paysage social où la stabilité des moyennes cache des mouvements importants, c'est un ensemble d'éléments objectifs et subjectifs, fondés sur des attentes historiquement construites, qui permettent d'attester de tendances et discours convergents.

Nouvelle DIT et redistribution des richesses : l'embaras des théories et des politiques publiques

Le nouvel ordre des facteurs : l'actionnaire, le client, le salarié

Tandis que sur le terrain, le travail et la question sociale témoignent de parcours complexes et de vécus douloureux, le débat théorique et politique s'enrichit de nouveaux éléments. Une des caractéristiques de la mondialisation actuelle relève moins d'une nouvelle géographie du travail que d'une nouvelle structure dans la répartition des richesses au profit des actionnaires. Si l'entreprise du XX^{ème} siècle, notamment celle des Trente Glorieuses désignait dans ses priorités les clients, les salariés et les actionnaires, l'ordre des facteurs s'est aujourd'hui singulièrement inversé. Le transfert d'activités à l'étranger a fait l'objet de multiples études qui centrent leur analyse sur la question du « coût du travail ». Mais les économies réalisées et la création de richesse engendrées profitent en fin de compte moins à la nation d'origine et aux salariés des pays d'accueil qu'aux actionnaires (Levy, 2006).

La thèse de David Levy vise à critiquer la théorie classique du commerce international en s'inspirant du courant de l'économie politique internationale (EPI) qui différencie la nature des intérêts de chaque acteur de la mondialisation. Ce professeur de management de l'université du Massachusetts montre que si la plupart des salariés retrouvent un emploi après la délocalisation de leur entreprise, leur nouveau revenu est généralement inférieur au précédent. A l'autre bout de la chaîne, les emplois créés dans les pays d'accueil engendrent une croissance rapide du revenu national, mais bien des territoires et des fractions de la société restent à la marge de ce processus, y compris dans les villes en plein essor comme Bangalore. La nature profonde des délocalisations du XXI^{ème} siècle, loin de nourrir des avantages réciproques, relève d'une stratégie susceptible de modifier l'équilibre des pouvoirs de marché entre les entreprises, les salariés et les pays.

David Levy se livre à une attaque en règle des équations simples liant les profits des entreprises à la richesse nationale et nuance fortement l'idée selon laquelle le commerce permettrait aux pays industrialisés de se spécialiser dans les emplois hautement qualifiés. On sait en effet que la vague actuelle de délocalisations affecte les travailleurs qualifiés dans les secteurs allant de la programmation informatique à la radiologie ou à la comptabilité. Vu de l'Amérique aussi, « *l'appel traditionnellement lancé aux travailleurs pour qu'ils améliorent leurs qualifications paraît vide de sens dans une économie où des ingénieurs ayant un niveau doctorat sont au chômage et cherchent une place dans le commerce de détail* »⁴. Parallèlement, bien des travaux montrent que, dans le nouvel ordre technologique lié à la

⁴ Levy, op.cit

mondialisation, la capacité à générer des *start-up* et des entreprises mondiales de haute technologie n'est plus le seul apanage des pays anciennement industrialisés. Lorsque leur avantage technologique perdure, il n'est plus que relatif et extrêmement fugace (Bost, Daviet, Fache, 2006). Eurocopter a passé un accord avec la Chine pour concevoir à parts égales un nouveau modèle d'hélicoptères, Lenovo a racheté la branche PC d'IBM qui se réoriente vers des domaines relevant de la recherche fondamentale, comme l'intelligence artificielle.

En conséquences, on peut s'étonner que le groupe d'analyse de la mondialisation, réunissant en France le Centre d'analyse stratégique et le CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales) exprime, en dépit de travaux par ailleurs fouillés et novateurs, une image très classique de la Division Internationale du Travail :

*« Cette mobilité des biens et à un moindre degré des services a conduit chaque pays à se spécialiser en fonction de ses atouts selon le principe des avantages comparatifs dans un ensemble qu'on appelle la division internationale du travail. Schématiquement, la France, mieux dotée en capital, connaissances technologiques et main d'œuvre qualifiée, dispose d'un avantage comparatif dans la production de services, de technologie et de biens haut de gamme tandis que la Malaisie, par exemple, se spécialisera plus efficacement dans la production manufacturière standardisée parce que la main d'œuvre peu ou pas qualifiée y est abondante, donc peu chère, mais le coût d'accès au capital plus élevé en termes relatifs. Il va sans dire que la division du travail n'est pas figée, elle évolue avec les conditions de rémunération des facteurs de production dans les différents pays et avec la mobilité des firmes et technologies ».*⁵

Cette situation traduit la difficulté actuelle à lire le présent avec une grille de lecture très vite dépassée par la rapidité des évolutions, et pour les vieux pays industrialisés, l'Europe en particulier, à élaborer de nouvelles stratégies. La spécialisation fait des gagnants et des perdants, conférant ainsi à la puissance publique une grande responsabilité en termes d'accompagnement de l'ouverture des économies.

Les premiers balbutiements d'un Fonds d'Aide à la Mondialisation (FAM)

Depuis la signature de l'Acte Unique (1986), l'Union européenne a consacré la prééminence d'une politique de concurrence, de privatisation et de déréglementation, stigmatisant les outils traditionnels des politiques industrielles. Mais le champ immense ainsi laissé aux forces du marché n'a pas produit que les résultats attendus. Le retard pris dans la recherche et les nouvelles technologies a conduit l'Union à définir la stratégie de Lisbonne (2000) afin de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* ». Plusieurs communications font désormais référence à la « nouvelle politique industrielle de l'Union »⁶. L'actuel bilan de ce premier volet de l'action publique – que l'on pourrait qualifier d'offensif – reste très décevant, au vu du rapport Kok (2004) : « *Ces résultats décevants s'expliquent par un agenda surchargé, une coordination médiocre et des priorités inconciliables...l'absence d'action politique résolue a posé un problème majeur...Il est devenu d'autant plus urgent d'appliquer la stratégie de Lisbonne que l'écart de croissance s'est creusé par rapport à l'Amérique du Nord et à l'Asie, alors que l'Europe doit relever les défis conjugués d'une croissance démographique faible et du vieillissement de sa population.*»

⁵ « Les dossiers de la Mondialisation, n°1, mars-avril 2006 », <http://www.rdv-mondialisation.fr/bulletin/liste.asp>

⁶ [COM(2002)714, COM(2003)704, COM(2004)714]

Dans une Europe qui défend le principe de cohésion économique et sociale, une stratégie de renforcement de la compétitivité doit également s'accompagner d'une politique en direction des territoires en difficulté, afin d'éviter que se développent des poches de chômage persistant. C'est le rôle des fonds structurels qui ont accompagné la marche vers l'union économique et monétaire et les derniers élargissements. En outre, la Commission européenne a proposé, le 1er mars 2006, de créer un Fonds d'ajustement à la mondialisation (FAM)⁷, dont le règlement est en débat devant le Parlement européen. Conçu comme un instrument de solidarité à l'échelle communautaire, ce Fonds est destiné à offrir une aide ponctuelle et ciblée aux travailleurs « *personnellement et sévèrement touchés par des licenciements résultant des transformations profondes dans les échanges commerciaux internationaux* »⁸. Mais, le dispositif reste limité (500 millions d'euros par an dépendant de la sous-utilisation des crédits disponibles sur d'autres postes budgétaires).

Selon les données fournies par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail⁹, les restructurations en Europe ont représenté des pertes brutes d'emploi de l'ordre de 400 000 par an sur la période allant de 2002 à 2005. Soit environ 10 fois plus que le nombre de travailleurs qui pourraient bénéficier, en fonction des critères proposés, de l'accès au fonds. Les trois quarts de ces suppressions d'emploi relèvent de "restructurations internes", alors que les délocalisations au sens strict auraient un impact beaucoup plus limité : 6 % des restructurations recensées et moins de 5 % des emplois supprimés. Nombre de ces "restructurations internes" sont néanmoins liées aux stratégies internationales des firmes concernées, même s'il est difficile de démontrer la responsabilité directe de la mondialisation¹⁰. C'est pourquoi le FAM pourrait constituer un outil d'incitation à la responsabilité sociale des entreprises en matière de traitement des restructurations et des délocalisations (Fayolle, 2006)¹¹.

La nouvelle géographie mondiale du travail a pris une place essentielle dans le débat politique et s'invite désormais dans les grandes échéances électorales. Jusque dans les années 1970, les Etats étaient méfiants vis-à-vis de l'implantation des FMN perçues comme un instrument de puissance du pays d'origine. Mais avec la crise économique, les rapports de force se sont inversés permettant aux FMN de mettre en concurrence les salariés et les territoires. Aujourd'hui, le thème de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) s'est largement diffusé à l'échelle internationale, dans les pays du Nord mais aussi dans les pays du Sud. Le mouvement syndical l'a mis sur son agenda et parmi les grandes entreprises, nombre d'entre elles affichent leur volonté d'assumer cette exigence de responsabilité. Sous ce nouveau vocable, c'est aussi la question du droit du travail qui se pose désormais à l'échelle mondiale.

Où l'on reparle du droit du travail ?

⁷ http://europa.eu.int/comm/employment_social/news/2006/mar/com06091_final_fr.pdf

⁸ « Les dossiers de la Mondialisation, n°2, mai-juin 2006 », <http://www.rdv-mondialisation.fr/bulletin/liste.asp>

⁹ European Restructuring Monitor, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions.

¹⁰ Toujours d'après Les dossiers de la Mondialisation, n°2, mai-juin 2006

¹¹ Jacky Fayolle précise que du côté des entreprises, la prise en compte de la RSE peut aller d'une conception légaliste (respecter la loi) ou instrumentale voire opportuniste (se protéger des risques) à une conception de nature stratégique (un modèle de gestion responsable) voire identitaire (l'entreprise comme acteur à part entière de la société civile) qui change en profondeur la manière d'être et d'agir de l'entreprise.

Même si l'efficacité socio-économique du secteur informel légitime en quelque sorte le détournement des règles établies et de normes de fonctionnement instituées, nombre de travailleurs des pays du Sud, comme des pays du Nord, se battent pour améliorer le droit du travail dans le secteur formel ou informel. Il ne faut pas négliger les dangers d'une partie au moins de l'économie souterraine lorsque dans des ateliers clandestins, les hommes, femmes ou enfants sont contraints de travailler 14 heures par jours pour payer des passeurs dont les logiques relèvent du monde mafieux et esclavagiste.

Concernant le secteur formel, en dépit de conditions politiques parfois difficiles, des luttes sociales sont engagées dans de nombreux pays. En Tunisie, d'après les travaux d'Habib Dlala (2006), les conflits du travail se sont multipliés dans le textile-habillement. L'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) estime que les Industries du Textile-Habillement (ITH) représentent environ 40% du nombre total des grèves enregistrées en Tunisie entre 1998 et 2003. Ce taux est le plus élevé du pays car le secteur regroupe la plus importante part des licenciements (soit 47% du total national en 2003). L'UGTT a également recensé 865 grèves dans le secteur des ITH de 1998 à 2003, soit une moyenne de 144 grèves par an. Avec un sommet de 218 grèves en l'an 2000, ce chiffre semble être orienté vers la hausse depuis cette date. L'unique centrale syndicale du pays affirme que le problème des salaires, particulièrement le non paiement des salaires, justifie 60% du nombre de grèves, avant les mauvaises conditions de travail (20%) et la solidarité syndicale (20%).

Face à la mondialisation, les syndicats, qui ont longtemps laissé le champ libre à certaines ONG, commencent à réagir. Ainsi, une Confédération syndicale internationale (CSI) a été lancée à Vienne, en novembre 2006, par 306 syndicats représentant 168 millions de salariés dans 154 pays, pour tenter d'infléchir la mondialisation en faveur des travailleurs. La négociation des droits sociaux à l'échelle des multinationales apparaît comme une condition du renouveau pour des organisations syndicales longtemps confinées dans des revendications catégorielles et nationales. La CGT s'est associée à Greenpeace pour dénoncer le départ du porte-avion Clémenceau en Inde. La CFDT est engagée dans l'ONG « Ethique sur l'Etiquette » qui vise à contrôler l'activité du secteur textile. Les syndicats français s'intéressent de plus en plus aux accords-cadres internationaux signés entre les multinationales et les fédérations syndicales internationales pour faire respecter les droits élémentaires par l'entreprise, ses filiales, ses fournisseurs et sous-traitants partout dans le monde. L'action syndicale fait désormais valoir ses enjeux supranationaux en connectant davantage le Nord et le Sud.

Références bibliographiques

- Arghiri E., 1969, *L'échange inégal : essai sur les antagonismes dans les rapports internationaux*, Paris, éditions MASPERO
- Arthuis J., 2005, *La globalisation de l'économie et les délocalisations d'activité et d'emplois*, Paris, Rapport d'information du Sénat n° 416, tome 1 (104 p) et tome 2 (219 p).
- Blinder A., (2006, "Offshoring: The Next Industrial Revoultion?", *Foreign Affairs*, Vol. 85, No.2, March/April, 113-128.
- Bost F., Daviet S. et Fache J., 2006, « Globalisation, mondialisation, régionalisation : la géographie économique en ébullition », *Historiens & Géographes*, n° 395, pp. 155-175.
- Carroué L., dir. , 2006, *La mondialisation*, Paris, SEDES, 311p.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 490p

- Catusse M., Longuenesse E., Destremau B., 2005, « Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106, Edisud, 365 p.
- Catusse M., 2005, « La réinvention du social dans le Maroc ajusté », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106, Edisud, p. 221-246.
- Charpail C., Lerais F., 2006, *Stratégie européenne pour l'emploi, évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail en France (2000-2004)*, Document d'étude n° 114, DARES, 166p.
- Daviet S., 2005, *Industrie, culture, territoire*, Paris, l'Harmattan, collection *Géographie en liberté*, 208p
- Dlala H., 2006, « Démographie des entreprises dans l'industrie du textile et de l'habillement en Tunisie », *revue Méditerranée*, n° 1-2, p 125-134.
- Fayolle J., 2006, *Responsabilité sociale des entreprises, Restructurations et délocalisations*, Document de travail IRES, N° 06.01, 22 p.
- Fontagné L., 2005, « La nouvelle division internationale du travail », Encyclopaedia Universalis, <http://ses.ens-lsh.fr>, 8 p.
- Fontagné L., Lorenzi JH., 2005, *Désindustrialisation, délocalisations* (Rapport du CAE n.55), Paris, La documentation française, 400 p.
- L. Fontagné L., Fouquin M., Gaulier G., Herzog S., Zignago S., 2004, "L'insertion de l'industrie européenne dans la division internationale du travail: situation et perspectives, in *Rapport pour la Commission européenne*, DG Commerce.
- Geisser V., dir., 2000, *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS Editions, 322 p.
- Grignon F., 2004, *Délocalisations : pour un néo-colbertisme européen*, Paris, Rapport d'information du Sénat n° 374, 304 p.
- Kouaouci A., 2004, "Migrations internationales vers les pays du golfe: ce que la guerre de 1991 a change", colloque de Budapest, publication de l'AIDELF, 13 p.
<http://www-aidelf.ined.fr/colloques/Budapest/resumefra/kouaouci.htm>
- Kozlow R. et al., 2006, "Globalization, Offshoring, and Multinational Companies: What Are the Questions, and How Well Are We Doing in Answering Them?" Working Papers 0031, Bureau of Economic Analysis.
- Les dossiers de la mondialisation, 2006, n°1 et 2,
<http://www.rdv-mondialisation.fr/bulletin/liste.asp>
- Levy D., 2005, « Offshoring in the New Global political Economy », *Journal of Management Studies*, vol.42, n° 43, p. 685-693. Traduction française:
« Vers la fin des avantages comparatifs ? », *Problèmes économiques*, n° 2.909, Octobre 2006, La documentation française.
- Meyer JB., Brown M., 1999, *Les diasporas scientifiques : nouvelle approche à la « fuite des cerveaux »*, traduction pour la conférence mondiale de la science, UNESCO-ICSU, Budapest, 31p.
- Michaelis A., 1990, « Brain drain and brain gain », *Interdisciplinary science reviews*, Vol 15, n°3.
- Monso O., 2006, « Changer de groupe social en cours de carrière, avantage de mobilité depuis les années quatre-vingt », *Insee Première* n°1112 - décembre 2006, 4 p.
- Mouhoud E.M., 2006, *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, Paris, La découverte, Collection repères, 122 p.
- Peraldi M., dir., 2001, *L'économie de bazar dans les métropoles euroméditerranéennes : activités marchandes informelles, réseaux migrants transfrontaliers, centralités commerciales et codes d'honneur*, Rapport final de recherche, Commission Européenne (DG12).

Saxenian A., 2000, "Network of immigrant entrepreneurs", Lee .C-M., Miller W., Gong Hancock M., Rowen H., (ed.), *The Silicon Valley Edge*, Stanford, Stanford University Press, pp 248-268.

Tapia S. de, 2006, « Les entreprises turques d'Europe : intégration socio-économique de l'immigration et expansion économique », *revue Méditerranée*, n° 1-2, p 101-112.

Tourné K., 2005, « Diplômés chômeurs : l'expérience de l'infortune sociale et les nouveaux dispositifs de l'insertion en Egypte », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106, Edisud, p. 91-108.

Vallade D., 2004, « Mutations et effritement des frontières entre travail et hors travail:la productivité du temps libre », 16 p.

[url:http://seminaire.samizdat.net/article.php3?id_article=25](http://seminaire.samizdat.net/article.php3?id_article=25)

Weber S., 2004, *Des chemins qui mènent à Rome. Trajectoires et espaces migratoires roumains, ukrainiens et polonais à Rome*, Thèse de géographie, Université de Paris 1.